



Taux d'intérêt annuels	<p>Ces taux d'intérêt sont en vigueur le jour de l'ouverture de votre compte (que votre carte soit activée ou non). Achats, frais et autres charges : 19,99 % Avances de fonds et virements de solde : 22,99 %</p> <p>Si nous ne recevons pas votre paiement minimum avant la date d'échéance du paiement deux fois ou plus par période de 12 mois, le taux d'intérêt annuel augmentera au taux standard de 24,99 % sur les achats, les frais et les autres charges et de 27,99 % sur les avances de fonds et les virements de solde y compris ceux auxquels s'appliquait tout autre taux précédent. Cette augmentation prendra effet au cours de la période du troisième relevé suivant le défaut de paiement ayant causé l'augmentation du taux. L'augmentation des taux demeurera en vigueur jusqu'à ce que vous versiez vos paiements minimums avant la date d'échéance pendant une période de 12 mois consécutifs.</p>
Délai de grâce sans intérêt	<p>Vous profiterez d'un délai de grâce sans intérêt d'au moins 21 jours si vous remboursez la totalité de votre solde avant la date d'échéance. Aucun intérêt n'est imputé sur les achats et les frais figurant sur votre relevé la première fois si vous réglez la totalité de votre nouveau solde avant la date d'échéance du paiement. Il n'y a pas de délai de grâce sans intérêt sur les avances de fonds et les virements de solde.</p>
Paiement minimum	<p>Pour les personnes résidant à l'extérieur du Québec seulement Votre paiement minimum sera de 10 \$ majoré des intérêts et des frais (excluant les frais annuels), de toute différence entre le nouveau solde et votre limite de crédit et de tout montant en souffrance par rapport au mois précédent.</p> <p>Pour les résidents du Québec seulement, après le 1er août 2019 (pour les comptes ouverts avant le 10 juin 2019) Le plus élevé des montants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a) 2,50 % du nouveau solde qui figure sur votre relevé. Ce pourcentage augmentera de 0,50 % chaque période de 12 mois après le 1er août 2019, jusqu'à un maximum de 5,00 %, tel qu'il est illustré ci-dessous : 2,50 % à 3,00 % (1er août 2020) 3,00 % à 3,50 % (1er août 2021) 3,50 % à 4,00 % (1er août 2022) 4,00 % à 4,50 % (1er août 2023) 4,50 % à 5,00 % (1er août 2024)oub) 10 \$ <p>Votre paiement minimum comprendra aussi toute différence entre le nouveau solde et votre limite de crédit et tout montant en souffrance par rapport au mois précédent.</p> <p>Pour les résidents du Québec seulement, après le 1er août 2019 (pour les comptes ouverts après le 10 juin 2019) Le paiement minimum correspond au plus élevé des montants suivants : a) 5,00 % du nouveau solde qui figure sur votre relevé; ou b) 10 \$. Votre paiement minimum comprend aussi toute différence entre le nouveau solde et votre limite de crédit et tout montant en souffrance par rapport au mois précédent.</p> <p>Pour tous les clients et dans tous les cas, si le nouveau solde est inférieur à 10 \$, il doit être intégralement remboursé.</p>

Opérations de change	Nous vous enverrons un avis de paiement en monnaie canadienne si vous utilisez votre compte pour effectuer des opérations en devises étrangères. Le taux de change est déterminé par Visa Inc. en notre nom à la date à laquelle l'opération a été conclue avec Visa Inc. Ce taux de change peut être différent du taux en vigueur à la date de l'opération. Lorsque l'opération est imputée à votre compte, en plus du taux de change, vous vous verrez facturer des frais de conversion des devises étrangères correspondant à 2,50 % pour chaque opération en devises étrangères.
Frais annuels	0 \$
Autres frais	<p>Les frais suivants seront imputés à la date à laquelle l'opération est effectuée : Avances de fonds : 3,50 \$ au Canada et 5,00 \$ à l'étranger – pour chaque avance de fonds. Virements de solde : 3 % de chaque montant viré. Nous pouvons vous exonérer des frais ou les réduire dans le cadre d'une offre spéciale. Vous serez informé du montant exact des frais applicables au moment où l'offre sera en vigueur.</p> <p>Paiement non honoré à la Banque Manuvie : 45 \$ Copie supplémentaire de votre relevé mensuel : 5 \$ par copie. Frais pour un exemplaire du reçu d'opération : 5 \$ pour chaque exemplaire demandé. Frais pour demande urgente de carte : 25 \$</p> <p>Les frais suivants seront imputés à la date du relevé : Dépassement de la limite de crédit : 29 \$. Les frais sont facturés une seule fois par période de relevé si le solde de votre compte dépasse la limite de crédit au moment de la date de votre relevé¹. (Veuillez vous reporter à la section « Renseignements supplémentaires » pour obtenir de plus amples renseignements sur les taux et les frais.)</p>

Renseignements supplémentaires

¹ **Dépassement de la limite de crédit :** Aucuns frais de dépassement de la limite de crédit ne seront facturés aux résidents du Québec

Frais pour un paiement non honoré à la Banque Manuvie : Ces frais s'appliquent si un paiement à votre compte de carte de crédit fait par chèque ou par prélèvement automatique à partir de n'importe quel établissement financier, y compris la Banque Manuvie, n'est pas accepté en raison d'une insuffisance de fonds.

Frais de copie de relevé ou de reçu d'opération : Aucuns frais ne sont exigés pour une copie du dernier relevé mensuel ou d'un reçu d'opération y figurant ou si la demande est attribuable à une erreur commise par la Banque Manuvie. Des frais de 5 \$ seront prélevés pour chaque copie supplémentaire d'un relevé mensuel antérieur ou d'un reçu d'opération figurant sur un relevé mensuel antérieur. Les reçus d'opération peuvent ne pas être offerts pour tous les types d'opérations.

De plus amples renseignements sur les intérêts et le délai de grâce : Lorsque des intérêts sont imputés à un nouvel achat, ils sont imputés à compter de la date de l'opération. Des intérêts sont imputés sur les avances en espèces à compter du jour où elles sont accordées. Des intérêts sont imputés sur les virements de solde à partir de la date à laquelle ils sont inscrits à votre compte de carte de crédit.

Frais des marchands : Les marchands peuvent se voir imputer des frais plus élevés pour l'acceptation des cartes premium (cartes Visa Infinite).

Notes explicatives : Les termes utilisés dans la présente divulgation ont le sens qui leur est attribué dans la Convention du titulaire de carte, sauf indication contraire.

Québec seulement : Vous avez expressément exigé que le présent formulaire et tout document qui s'y rattache soient rédigés en français. You have expressly requested that this form and any related documents be drawn up in French.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les cartes de crédit de la Banque Manuvie, composez le numéro sans frais 1 844 323-7053.

Les taux d'intérêt et les frais relatifs à la carte indiqués sont ceux en date de votre demande; ils peuvent changer de temps à autre. Pour connaître les taux et les frais actuels, visitez banquemanuvie.ca.

